

# AMBITION CLIMAT 2025

## Bilan de la consultation publique

Organisée du 19 janvier au 20 février 2021

Consultation ouverte dans le cadre de la politique menée par  
EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE « Ambition climat 2025 »  
pour la mise en œuvre de la dernière étape  
du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avant approbation



## Table des matières

Contexte de la consultation publique .....	3
Modalités de la consultation publique.....	3
Communication sur la consultation publique .....	4
Bilan de la consultation .....	4
Participation du public .....	4
Synthèse des avis par thématique et réponses apportées .....	4
Les suites données par Epernay Agglo Champagne .....	6
Annexe 1 : observations envoyées par mail lors de la consultation et leur réponse.....	7
Annexe 2 : délibération concernant la consultation publique .....	19

## Contexte de la consultation publique

Conformément aux dispositions de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, Epernay Agglo Champagne, s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) à travers une délibération en date du 15 février 2018 et un courrier d'engagement adressé à l'Etat le 27 février 2018. Epernay Agglo Champagne fait converger sa politique climat-air-énergie vers une stratégie et un plan d'actions communs et cohérents à travers la démarche « Ambition climat 2025 ».

La stratégie et le plan d'actions ont été validés par une délibération votée en conseil communautaire le 14 novembre 2019. La Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne a validé le projet de Plan Climat Air Energie Territorial par une délibération du conseil communautaire le 9 mars 2020. Lors de ce même conseil communautaire, la transmission du projet de Plan Climat Air Energie Territorial à l'Autorité Environnementale a été autorisée.

Conformément à la procédure réglementaire concernant les plans et programmes soumis à évaluation environnementale, le PCAET et son rapport environnemental ont été transmis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) qui a publié un avis le 10 juillet 2020, ainsi qu'au Préfet de région et au Président du conseil régional qui ont rendu leur avis le 7 juillet 2020. Le projet de PCAET et son rapport environnemental ont été modifiés pour intégrer les éléments pertinents de ces avis. Le projet a également fait l'objet d'une consultation publique du 19 janvier au 20 février 2021, afin de recueillir les contributions de la population.

## Modalités de la consultation publique

L'article 123-19 du code de l'Environnement prévoit que pour les plans, programmes et projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, une consultation électronique du public doit être mise en œuvre. Conformément aux articles L122-4 et R122-17 du code de l'environnement, le PCAET est soumis à évaluation environnementale et donc à consultation publique.

La consultation s'est déroulée du 19 janvier au 20 février 2021 inclus.

Le dossier était consultable durant la période indiquée ci-dessus :

- sur le site internet d'Epernay Agglo Champagne : [www.epernay-agglo.fr](http://www.epernay-agglo.fr),
- à l'Hôtel de communauté de l'Agglomération à Epernay, à la mairie de Blancs-Coteaux et à la mairie d'Avize, sur rendez-vous à prendre par mail ([ambitionclimat2025@epernay-agglo.fr](mailto:ambitionclimat2025@epernay-agglo.fr)) ou par téléphone auprès des mairies concernées.

Le dossier mis à disposition des citoyens comportait les éléments suivants :

- L'évaluation environnementale stratégique
- Le diagnostic complet
- Le rapport présentant la stratégie, le plan d'action et les modalités de suivi
- Le plan d'actions détaillé
- La délibération d'arrêté du projet
- L'avis de l'Autorité environnementale
- L'avis de l'Etat et de la région Grand Est
- La réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale
- La réponse à l'avis de l'Etat et de la Région

Les citoyens pouvaient consigner leurs observations :

- par mail à l'adresse suivante : [ambitionclimat2025@epernay-agglo.fr](mailto:ambitionclimat2025@epernay-agglo.fr)
- à l'accueil de l'Hôtel de Communauté, Place du 13e Régiment de Génie, 51200 Épernay ;
- à la mairie de Blancs-Coteaux, place de la Mairie - Vertus 51130 ;
- à la mairie d'Avize, 2, place Charles-de-Gaulle, 51190 Avize.

## Communication sur la consultation publique

**EPERNAY**  
AGGLO CHAMPAGNE

**Ambition Climat 2025**  
**Donnez votre avis !**

**Quand ?**  
Du 20 janvier  
au  
19 février 2021

**Où ?**  
- Sur [www.epernay-agglo.fr](http://www.epernay-agglo.fr)  
- Dans des lieux d'accueil (sur rendez-vous):  
- Hôtel de Communauté d'Epernay  
- Mairie de Blancs-Coteaux  
- Mairie d'Avize

**Comment ?**  
En indiquant ses observations :  
- par mail à [ambitionclimat2025@epernay-agglo.fr](mailto:ambitionclimat2025@epernay-agglo.fr)  
- sur un registre de consultation mis à disposition dans les trois lieux d'accueil  
Plus d'infos : [www.epernay-agglo.fr](http://www.epernay-agglo.fr)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est réalisé dans le cadre de l'Ambition Climat 2025

L'information du public s'est déroulée à partir du 4 janvier 2021 et durant toute la période de consultation. Elle a pris différentes formes et s'est notamment matérialisée par :

- La création, la mise en ligne et l'affichage de l'affiche officielle de communication ;
- La création et l'affichage de l'avis de consultation ;
- Un mail d'information auprès des mairies et auprès des membres du Club climat ;
- La mise en ligne sur l'extranet des élus de l'Agglomération des informations concernant la consultation ;
- La diffusion de l'information dans le magazine de l'Agglomération (parution et distribution du magazine dès le 25 janvier) ;
- La répétition régulière des informations concernant la consultation publique sur les réseaux sociaux, Facebook et LinkedIn, en amont et tout le long de la consultation ;
- La création d'un stand à l'accueil de l'Hôtel de communauté de l'Agglomération ;
- Un communiqué de presse a été réalisé ;
- L'achat d'encarts publicitaires réglementaires dans la presse locale (Matot braine et Union).



### AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

#### PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA POLITIQUE « AMBITION CLIMAT 2025 »

Par la délibération n°2020-11-1520 du 26 novembre 2020, le Président de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, a ordonné l'ouverture d'une consultation publique relative à la mise en œuvre de la dernière étape du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Le PCAET fait partie intégrante de la politique « Ambition climat 2025 ».

La consultation se déroule du 20 janvier 2021 au 19 février 2021 inclus.

Pour que le plus grand nombre puisse participer, le dossier de consultation sera consultable :

- sur le site internet d'Epernay Agglo Champagne : [www.epernay-agglo.fr](http://www.epernay-agglo.fr)
- à l'Hôtel de communauté à Epernay, à la mairie de Blancs-Coteaux et à la mairie d'Avize, sur rendez-vous à prendre par mail [ambitionclimat2025@epernay-agglo.fr](mailto:ambitionclimat2025@epernay-agglo.fr) ou par téléphone auprès des mairies concernées, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations,

Pour toute demande d'information, le public pourra adresser ses interrogations par mail à [ambitionclimat2025@epernay-agglo.fr](mailto:ambitionclimat2025@epernay-agglo.fr) ou par téléphone au 06 07 51 42 90.

Le public pourra transmettre ses éventuelles observations à l'adresse suivante : [ambitionclimat2025@epernay-agglo.fr](mailto:ambitionclimat2025@epernay-agglo.fr).

Il pourra aussi consigner ses observations et propositions sur un registre de consultation mis à disposition dans trois lieux :

- à l'accueil de l'Hôtel de Communauté, Place du 13<sup>e</sup> Régiment de Génie, 51200 Epernay ;
- à la mairie de Blancs-Coteaux, place de la Mairie - Vertus 51130 ;
- à la mairie d'Avize, 2, place Charles-de-Gaulle, 51190 Avize.

Et ce, pendant toute la durée de l'enquête, pour être annexés au registre concerné. |

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions seront consultables sur le site internet d'Epernay Agglo Champagne sur [www.epernay-agglo.fr](http://www.epernay-agglo.fr) à l'Hôtel de Communauté, à la mairie de Blancs-Coteaux et à la mairie d'Avize, durant un délai d'un an à compter de la date de clôture de la consultation.

## Bilan de la consultation

### Participation du public

Durant la période de consultation 6 contributions ont été recueillies par voie numérique. Les contributions ont été envoyées sur toute la période réglementaire de la consultation (première contribution le 20 janvier 2021, dernière consultation le 19 février 2021). Aucune contribution n'a été enregistrée en dehors de la période réglementaire.

### Synthèse des avis par thématique et réponses apportées

#### 1) Axe « Economie locale » sur la thématique agricole/viticole

*Contribution n°3 : La personne constate lors de ses trajets pendulaires entre Epernay et Vertus que « les sarments de vignes ne sont toujours pas broyés et compostés afin d'apporter de l'engrais vert aux pieds*

de vignes ». La personne préconise de mettre en place des mesures sur ce point pour éviter les émissions de CO2.

*Contribution n°5 : Le Maire de Saint-Mard-les-Rouffy explique trouver paradoxal que la volonté soit de « réduire l'apport d'eau aux cultures », ainsi que de « réduire l'apport d'engrais azoté et d'engrais phosphaté aux plantes agricoles » et que la volonté soit également de planter pour capturer du carbone alors que cela nécessite des nitrates et des phosphates. Le Maire souligne que la volatilisation de NH3 est autant dû à l'engrais organique épandu dans les vignes qu'à l'azote liquide des terres agricoles et que cette pollution concerne peu de temps dans l'année et retombe au sol à chaque pluie. Le Maire conclut qu'il trouve désagréable dans le rapport que l'on veuille « apprendre leur métier aux agriculteurs ».*

## 2) Axe « Energies nouvelles »

*Contribution n°4 : La personne indique qu'il existe bien des installations hydroélectriques sur le territoire. La personne propose de « prévoir une aide complémentaire à celle prévue par l'Etat » pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Aussi la personne propose d'abroger tous les articles des PLU qui imposent l'orientation des habitations autre que celle favorisant une production d'énergie solaire optimale en cas de pose de panneaux solaires. La personne ajoute que « certaines maisons individuelles sur le territoire de la CAEPC en sont équipées depuis de nombreuses années et devraient faire l'objet d'un exemple à suivre ».*

*Contributeur n°5 : Le Maire relève qu'aucune allusion n'est fait, en termes d'énergies renouvelables, à « la chaleur du profond sous-sol de la zone champenoise » et à « la dispersion de chaleur des fours de la verrerie » de Oiry.*

## 3) Axe « Logements »

*Contribution n°4 : La personne préconise de créer une animation auprès des architectes du territoire les incitant à proposer « des techniques de bâtiment écologique ». Elle ajoute qu'il serait préférable d'avoir « une animation supplémentaire ou un 1 ETP » pour inciter et aider les propriétaires à consulter un AMO pour le diagnostic des bâtiments et à faire des rénovations en termes d'isolation, de chauffage et d'étanchéité à l'air, et ce, quel que soit leur niveau de revenu. La personne préconise d'inciter à utiliser « les systèmes de chauffage purement écologique », ne consommant que très peu d'électricité.*

## 4) Axe « Mobilité »

*Contributions n°1 et n°2 : les deux contributrices relèvent des problèmes rencontrés suite à la mise en place de certaines pistes cyclables (rue Paul Chandon, rue Eugène Mercier), avec notamment l'intensification de la circulation à d'autres voies, l'augmentation de la dangerosité, la non-utilisation de ces pistes cyclables et le fait que cela pousse les usagers vers les grandes zones commerciales où les parkings sont gratuits au détriment des commerces du centre-ville.*

*Contribution n°4 : La personne indique qu'il serait possible de mettre en place un panneau pour les auto-stoppeurs.*

## 5) Axe « Adaptation au changement climatique »

*Contribution n°4 : La personne propose d'imposer la mise en place de réseaux pluviales vers des fossés, ruisseaux ou puisards, partout où c'est nécessaire pour réduire les volumes d'eau à traiter en STEP.*

## 6) Axe « Mobilisation du territoire »

*Contribution n°4 : La personne propose d'« inciter les particuliers à acheter des électro-ménagers écolo ». La personne propose également d'imposer des VMC doubles flux à filtres à particules fines dans les crèches, écoles maternelles notamment celles situées proche des vignes.*

7) Axe « Exemplarité de la collectivité »

*Contribution n°4 : La personne propose plusieurs actions autour du télétravail : « obliger le télétravail dès que possible pour éviter », équiper tout le territoire de la fibre optique, ne pas taxer les bureaux à domicile qui permettent le télétravail » et soutenir la surcharge des frais du télétravail à domicile.*

#### Les suites données par Epernay Agglo Champagne

Une réponse individualisée a été réalisée auprès de chaque contributeur pour les remercier, leur apporter des éléments de réponse et leur indiquer les possibilités et modalités de prise en compte de leur contribution dans le projet de PCAET. Une analyse technique des contributions agrémentée de propositions de prise en compte et de modification dans le projet final du PCAET a été proposée aux élus qui ont ensuite été amenés à se prononcer sur la prise en compte des contributions dans le projet final de PCAET.

## Annexe 1 : observations envoyées par mail lors de la consultation et leur réponse

Collaboration N°	Observation
1	<p>La piste cyclable rue Paul Chandon est inutile car très peu de cycliste l’empreinte et continue de rouler à coté. De plus, depuis sa création la circulation s’est intensifiée avenue du maréchal Foch ainsi que rue de l’hôpital. La dangerosité s’est accentuée pour traverser ces deux rues très fréquentées, de plus beaucoup de voitures stationnent en dehors des places de stationnement rendant la visibilité difficile. Les véhicules ne pouvant plus empreinter la rue Paul Chandon pour récupérer la rue Frederic plomb et l’avenue Paul Bert passent par la rue de l’hôpital et l’avenue Foch. De plus la vitesse n’est pas respectée à toute de la journée.</p> <p>Bien cordialement</p>
	<p>Réponse d’Epernay Agglo Champagne</p> <p>Bonjour,</p> <p>Tout d’abord, nous souhaitons vous remercier pour votre contribution à la consultation publique du Plan Climat Air Energie Territorial dans le cadre de la politique « Ambition climat 2025 ».</p> <p>La piste cyclable citée ne fait pas partie à proprement parler d’ « Ambition climat 2025 », il s’agit d’une expérimentation « grandeur nature ». Ainsi, les retours seront pris en compte pour une future amélioration. Cependant, un des objectifs de la politique « Ambition climat 2025 » est d’aller vers un usage plus généralisé du vélo. Un schéma directeur cyclable va être mis en place et prendra en compte les besoins des habitants. En effet, « Ambition climat 2025 » souhaite s’aligner sur les objectifs du plan national « Plan vélos et mobilités actives » qui est de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d’ici 2024, en passant de 3 à 9 %. En effet, les pistes cyclables apportent de nombreux bénéfices recherchés dans la politique d’ « Ambition climat 2025 » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement : baisse du nombre de voitures en circulation et donc les taux de pollution atmosphérique.</li> <li>- Qualité de vie : réduit les nuisances sonores, moyen de transport économique, voire potentielle réduction du temps de trajet pour de court distance en centre-ville.</li> <li>- Santé : le vélo a un impact direct sur la santé, car il permet de pratiquer une activité physique en se déplaçant. Il a également un impact indirect en évitant le rejet de polluants atmosphériques et d’émissions de gaz à effet de serre. Il évite à l’échelle européenne quelques 10 000 morts par an, dues au sédentarisme à des problèmes respiratoires et à la mauvaise qualité de l’air, selon une étude réalisée dans le cadre du projet PASTA (Physical Activity Through Sustainable Transport Approaches), financée par l’Union européenne. D’après une étude de l’Observatoire</li> </ul>

	<p>régional de santé Île-de-France, une hausse de la pratique n'implique pas une hausse de l'accidentologie dans les mêmes proportions et, avec un fort report d'automobilistes vers le vélo, peut même s'accompagner d'une baisse de l'accidentologie globale.</p> <p>Une étude intitulée « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France » a été réalisée par les cabinets Inddigo et Vertigo Lab à la demande de la Direction Générale des Entreprises (DGE), la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM), l'Agence de la Transition Écologique (Ademe) et la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Cette étude montre que les collectivités qui investissent le plus dans le vélo (pistes cyclables, abris vélo,...) sont celles qui obtiennent le plus fort taux d'utilisateurs. Ce taux d'utilisateurs est directement lié au linéaire d'aménagement cyclable par habitant.</p> <p>Nous sommes conscients que cela demande un changement d'habitude des usagers. Nous avons d'ailleurs limité l'impact des voies cyclables citées en laissant une voie accessible à la voiture et ne changeant donc que le sens de circulation.</p> <p>En espérant que cette réponse répondra à vos attentes et restant à votre disposition pour toute autre informations.</p> <p>Cordialement,</p>
2	<p>Observation</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je souhaite donner mon avis quant aux très grandes pistes cyclables rue Eugène Mercier et avenue Paul Chandon à Epèrnay.</p> <p>Alors si, comme j'ai pu le lire dans le journal l'union, les habitants de l'avenue Paul Chandon sont satisfaits que le débit de voitures ait diminué, quand est-il de la rue de l'hôpital et de l'avenue du Maréchal Foch qui elles, ont vu le débit fortement augmenter ?</p> <p>Pour fréquenter ses 2 rues depuis la mise en place de la piste cyclable, cela crée de gros ralentissements au niveau du feu de l'avenue Foch et je m'interroge sur le flux de voitures que cela implique rue de l'hôpital aux abords d'une école déjà problématique dû aux parents qui récupèrent leurs enfants à la sortie.</p> <p>Gros ralentissements également, au départ du rond point de la place de la république jusqu'au feu de la rue Eugène Mercier.</p> <p>Je constate également ne pas voir de cyclistes emprunter ses couloirs. Certainement dû à la météo. Ils seront peut-être un peu plus au printemps, mais tous ces aménagements pour des pistes utilisables 5 mois dans l'année, me semble démesurés.</p> <p>Et à trop restreindre les voitures en ville, vous poussez les consommateurs vers les grandes zones et les grandes surfaces où les parkings sont gratuits et la circulation plus fluide, au détriment des commerces de ville.</p> <p>Cet avis est largement partagé par mon entourage personnel et professionnel.</p>

	Cordialement,
	Réponse d'Épernay Agglo Champagne
	<p>Bonjour,</p> <p>Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour votre contribution à la consultation publique du Plan Climat Air Energie Territorial dans le cadre de la politique « Ambition climat 2025 ».</p> <p>Les deux pistes cyclables citées ne font pas partie à proprement parler d'« Ambition climat 2025 », ce sont des expérimentations « grandeur nature ». Ainsi, les retours seront pris en compte pour une future amélioration. Cependant, un des objectifs de la politique « Ambition climat 2025 » est d'aller vers un usage plus généralisé du vélo. Un schéma directeur cyclable va être mis en place et prendra en compte les besoins des habitants. En effet, « Ambition climat 2025 » souhaite s'aligner sur les objectifs du plan national « Plan vélos et mobilités actives » qui est de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %. En effet, les pistes cyclables apportent de nombreux bénéfices recherchés dans la politique d'« Ambition climat 2025 » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement : baisse du nombre de voitures en circulation et donc les taux de pollution atmosphérique.</li> <li>- Qualité de vie : réduit les nuisances sonores, moyen de transport économique, voire potentielle réduction du temps de trajet pour de court distance en centre-ville.</li> <li>- Santé : le vélo a un impact direct sur la santé, car il permet de pratiquer une activité physique en se déplaçant. Il a également un impact indirect en évitant le rejet de polluants atmosphériques et d'émissions de gaz à effet de serre. Il évite à l'échelle européenne quelques 10 000 morts par an, dues au sédentarisme à des problèmes respiratoires et à la mauvaise qualité de l'air, selon une étude réalisée dans le cadre du projet PASTA (Physical Activity Through Sustainable Transport Approaches), financée par l'Union européenne. D'après une étude de l'Observatoire régional de santé Île-de-France, une hausse de la pratique n'implique pas une hausse de l'accidentologie dans les mêmes proportions et, avec un fort report d'automobilistes vers le vélo, peut même s'accompagner d'une baisse de l'accidentologie globale.</li> </ul> <p>Une étude intitulée « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France » a été réalisée par les cabinets Inddigo et Vertigo Lab à la demande de la Direction Générale des Entreprises (DGE), la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM), l'Agence de la Transition Écologique (Ademe) et la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Cette étude montre que les collectivités qui investissent le plus dans le vélo (pistes cyclables, abris vélo,...) sont celles qui obtiennent le plus fort taux d'utilisateurs. Ce taux d'utilisateurs est directement lié au linéaire d'aménagement cyclable par habitant.</p> <p>Concernant l'impact sur les commerçants en centre-ville, une étude réalisée par la FUB et l'ADEME intitulée « Commerces de centre-ville et de proximité et modes non motorisés » montre que 55% des clients sont venus à pied (48%) ou à vélo (7%) contre 19% en voiture. Il y est indiqué également que les commerçants de centre-ville surestiment fortement la</p>

	<p>part modale d'accès en voiture individuelle. Le vélo permet souvent d'être plus rapide qu'en voiture sur de courts trajets en centre-ville. Quelques enquêtes réalisées sur le sujet montrent que si à chaque visite l'automobiliste dépense plus que le cycliste, la fréquence plus élevée d'achat du cycliste conduit à un chiffre d'affaires par semaine plus élevé (Héran, Commerce de centre-ville et vélo, des arguments méconnus, 2002).</p> <p>Nous sommes conscients que cela demande un changement d'habitude des usagers. Nous avons d'ailleurs limité l'impact des voies cyclables citées en laissant une voie accessible à la voiture et ne changeant donc que le sens de circulation.</p> <p>En espérant que cette réponse répondra à vos attentes et restant à votre disposition pour toute autre information.</p> <p>Cordialement,</p>
3	<p><b>Observation</b></p> <p>Bonjour</p> <p>C'est avec grand étonnement que j'ai constaté qu'à ce jour, les sarments de vignes ne sont toujours pas broyés et compostés afin d'apporter de l'engrais vert aux pieds de vignes. Effectivement, en faisant quotidiennement la route Epernay Vertus, trop de feux sont allumés à mon humble avis, ce qui provoque, alors ça pourrait être évité, une augmentation de rejet de CO<sub>2</sub>.</p> <p>Ci joint une photo prise au niveau de la commune d'Avize où la nappe de fumée était flagrante et bien visible il y a maintenant une paire de jour.</p> <p>Dans l'attente de mesures abordables à votre échelle et efficaces pour lutter contre le changement climatique.</p>  <p>Cordialement</p> <p>Réponse d'Epernay Agglo Champagne</p> <p>Bonjour,</p>

	<p>Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour votre contribution à la consultation publique du Plan Climat Air Energie Territorial dans le cadre de la politique « Ambition climat 2025 ».</p> <p>A ce jour, il n'est pas interdit de brûler les sarments. L'arrêté règlementant les feux de plein air dans le département de la Marne impose quelques contraintes. Dans la politique « Ambition climat 2025 », l'action n°2 « Mettre en œuvre le plan carbone de la filière viti-vinicole » qui est la responsabilité du Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) en partenariat avec Epernay Agglo Champagne, prend en compte cette thématique. Le CIVC préconise d'éviter les brûlages de sarments. Aussi, nous agissons en amont, en proposant des solutions en termes d'économie circulaire (action n°1), en partenariat avec le CIVC, via le programme EPSYVIN. Dans ce programme, a été mis en place un groupe de travail sur le bois de vigne qui s'est réuni à plusieurs reprises entre 2019 et 2020 dans l'objectif de trouver des solutions de valorisation de ce bois.</p> <p>Nous vous remercions pour cette incitation.</p> <p>En espérant que cette réponse répondra à vos attentes.</p> <p>Cordialement,</p>
4	<p>Observation</p> <p>Je vous envoie mon avis ci-dessous concernant le PCAET :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. rapport au diagnostic complet : P20, les couleurs employées pour le schéma ne permettent de distinguer facilement chaleur/gaz naturel, autres énergies/produits pétroliers, idem page 28.</li> <li>2. rapport au diagnostic complet : Au 5) page 42 petit hydraulique : « aucune installation hydroélectrique ». C'est faux ! Il existe des anciennes centrales hydrauliques en fonctionnement sur la Berle et la somme soude, 2 à ma connaissance d'une puissance de 0.5 à 10kw, l'une à Vouzy, l'autre à Pocancy. Il y en a une à réparer à Chevigny et un autre à Chaintrix. Et probablement beaucoup d'autres.</li> <li>3. rapport au diagnostic complet : P38 : Le photovoltaïque et le solaire thermique étant très peu développés sur le territoire, le plan devrait prévoir une aide complémentaire à celle prévue par l'Etat qui est actuellement calculée en fonction du Kwc installé. Afin d'inciter le développement de ces filières cette aide devrait faire en sorte que le retour sur investissement soit au moins aussi intéressant qu'une installation du sud de la France.</li> <li>4. La sous action 9-2 ne prévoit pas ce type d'aide dans le budget.</li> <li>5. Pour la fiche action n°9 :</li> <li>6. Je demande la nécessité d'abroger tous les articles des PLU qui imposent de tourner les habitations d'une certaine manière, soit par rapport à l'axe de la rue ou autre. Les nouvelles habitations et les réfections de toitures devraient être prioritairement orientées au Sud.</li> </ol>

	<p>Idem par Exemple pour les menuiseries. Les PLU devraient pouvoir imposer un certains pourcentages des ouvertures au Sud Est ,au Sud et au Sud Ouest !</p> <p>7. Idem pour les architectes de France qui impose un design contraire aux bâtiments économes en énergie.</p> <p>8. De plus, en solaire thermique, certaines maisons individuelles sur le territoire de la CAECPC en sont équipées depuis de nombreuses années et devraient faire l'objet d'un exemple à suivre, car elles atteignent souvent des niveaux d'autosuffisance en énergie très importante, au moins équivalentes aux préconisations de l'ADEME.</p> <p>9. Je demande une animation auprès des architectes du territoires les incitant à proposer des techniques de bâtiment écologique comme la techniques des murs trombes comme préconisés par l'ADEME 2020, les casquettes Sud, pour éviter la climatisation et l'utilisation d'isolant à grand déphasage thermique. (sous action 13-1).</p> <p>10. Inciter les particuliers à acheter des électro-ménagers écolo : lave linge et lave vaisselle avec entrée eau chaude solaire ou issu d'une source renouvelable. Frigo et congélateur 12V et 220V,...</p> <p>11. Je demande une animation supplémentaire ou un 1 ETP pour inciter et aider les propriétaires quelque soit leurs niveaux de revenu à consulter un AMO pour le diagnostic des bâtiments et rénover pas seulement en isolation et en chauffage, mais aussi pour l'étanchéité à l'air. Les tests à l'étanchéité à l'air et les étude thermique avec analyse du cycle de chauffage annuel devraient être aidés.</p> <p>12. Fiche action n°17 : Développer un panneau auto-stopper pour améliorer la confiance entre les usagers.</p> <p>13. Fiche action n°22 : Imposer les réseaux pluviales vers des fossés, ruisseaux ou puisards, partout où c'est nécessaire pour éviter d'avoir à traiter des volumes importants d'eau des réseaux unitaires et diminuer les consommations électriques des stations d'épuration.</p> <p>14. Fiche action n°23 : « Nombre de constructions exemplaires (E+C-, biomatériaux, habitat léger) » Subventionner les labélisations car elles coutent trop cher pour les particuliers (environ 5000 euro par bâtiment).</p> <p>15. Imposer l'installation des WMC doubles flux à filtres à particules fines dans les crèches, écoles maternelles notamment celles situées proche des vignes.</p> <p>16. Obliger le télétravail dès que possible pour éviter des déplacements inutiles, même hors période covid.</p> <p>17. Equiper la fibre partout même lorsque les études montrent qu'il y a la 4G (ce qui est souvent faux sur notre territoire).</p> <p>18. Ne pas taxer (taxe habitation et foncière), les bureau à domicile qui permettent le télétravail.</p>
--	---

	<p>19. Soutenir la sur-charge des frais du télétravail à domicile.</p> <p>20. Inciter les systèmes de chauffage purement écologique, c'est à dire qui consomment très peu d'électricité (hors pompe à chaleur électrique: air-air et air-eau).</p>
	<p>Réponse d'Epernay Agglo Champagne</p> <p>Bonjour,  Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour votre contribution à la consultation publique du Plan Climat Air Energie Territorial dans le cadre de la politique « Ambition climat 2025 ».</p> <p>Le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La légende des graphiques est organisée pour permettre la distinction des différents champs ;</li> <li>- Nous vous remercions pour les informations communiquées, nous ajouterons les données sur les installations hydroélectriques.</li> </ul> <p>Axe « Energies nouvelles » :</p> <p>Un appel à manifestation test a été lancé pour la valorisation solaire du patrimoine de l'Agglomération, si le dispositif est concluant, le but sera de l'élargi aux communes voire par la suite aux particuliers. Pour aider les particuliers à faire un premier pas vers le solaire, l'Agglomération projette de mettre à disposition un cadastre solaire. L'objectif est d'atteindre l'installation de 25 hectares de panneaux solaires d'ici 2025.</p> <p>Axe « Logement » :</p> <p>Quant à l'animation auprès des Architectes des Bâtiments de France (ABF), une sous-action de l'action n°23 « Développer un urbanisme durable » prévoit la mise en place d'un groupe accompagnant et structurant les démarches qualitatives dont feront partie les ABF, qui aura pour but de simplifier et harmoniser les règles par secteur tout en mettant en avant les principes de l'urbanisme durable.</p> <p>Concernant les moyens mis en œuvre pour l'animation autour de la rénovation énergétique, la Maison de l'Habitat apporte aux particuliers toutes les informations de base lors du premier contact : aides financières, réorientation vers le service compétent selon son besoin (instructeur des aides de l'ANAH, service urbanisme des communautés de communes, artisans locaux, etc.). Son accompagnement à l'ingénierie financière, avec un service de calcul des aides financières, selon la typologie du particulier et un accompagnement au montage de dossier permet au particulier de modéliser son plan de financement. La mobilisation de partenaires permettant d'apporter des informations à jour et sur-mesure au particulier : service urbanisme des communautés de communes, Architecte des Bâtiments de France, COMAL SOLIHA, etc. Elle remplit donc les missions proposées et va, par ailleurs, prochainement recruter un conseiller en énergie partagée.</p> <p>Axe « Mobilité » :</p> <p>La question de mettre en place des panneaux pour les autostoppeurs a été débattue et n'a pas été retenue. Cependant, nous prendrons en compte cette remarque lors du bilan du PCAET à mi-parcours.</p>

	<p>Axe « Adaptation au changement climatique » :</p> <p>La gestion des eaux pluviales est un enjeu pris en compte par l'Agglomération bien avant « Ambition climat 2025 » en favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol, notamment grâce à la désimperméabilisation du sol par exemple en mettant en place des techniques alternatives. En effet, en gérant l'eau au plus près de son point de chute, le charriage de polluants issus des surfaces de ruissellement est limité et le volume d'eau à traiter sera réduit également. La préservation de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité, est un enjeu important d'« Ambition climat 2025 », cela constitue une action à part entière (action n°22) et la gestion des eaux pluviales fait partie également de l'action n°23 « Développer un urbanisme durable ».</p> <p>Axe « Mobilisation du territoire »</p> <p>Concernant l'incitation des particuliers pour aller vers l'achat d'appareils électro-ménagers les moins consommateurs en eau et énergie, nous faisons de la sensibilisation de manière générale sur la sobriété énergétique, cela en fait partie. Pour le moment, nous n'avons pas fait de focus sur ce point précis, car il y a eu récemment une modification de la réglementation des étiquettes énergétiques des appareils électro-ménagers au niveau européen. Nous notons votre remarque et intégrerons ce type d'incitation en temps utile.</p> <p>Concernant la qualité de l'air des crèches et des écoles maternelles situées proche des vignes, un arrêté a été publié relatif à la mise sur le marché 27 décembre 2019 et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et des adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime. Ce texte renforce les mesures de protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et fixe notamment des distances minimales de traitement à proximité des habitations en fonction des cultures et des matériels utilisés. Cet arrêté est effectif depuis le 1er janvier 2020.</p> <p>Nous vous remercions pour toutes ces suggestions.</p> <p>En espérant que cette réponse répondra à vos attentes.</p> <p>Cordialement,</p>
5	<p>Observation</p> <p>il y a un certain nombre de chose que je trouve paradoxal</p> <p>le but d' un plan bas carbone est de diminuer les émissions de carbone ou de capturer un maximum de carbone</p> <p>dans les cours de biologies végétales on apprend que la photosynthèse fonctionne par une réaction biochimique de l'eau avec du CO2 pour donner du sucre la première source d'énergie pour tout le monde vivant et qui servira à entre-autre avec des nitrates et des phosphates à créer des protéines source de la reproduction cellulaire.</p>

	<p>ce qui il y a de paradoxal c'est que le rapport bas carbone veut réduire l'apport d'eau aux cultures réduire l'apport d'engrais azoté et d'engrais phosphaté aux plantes agricoles.</p> <p>ce qu'il y a aussi c'est que dans la zone épernay-agglo l'irrigation concerne surtout les cultures légumières à forte valeur ajoutée (beaucoup de main d'œuvre et revenu supérieur des producteurs ) dans la zone épernay-agglo la surface forestière est importante et n'est pas mise en valeur dans le rapport .Même si le bois brûlé dégage du carbone.</p> <p>il est noté dans la pollution de l'air avec NH3 de source agricole une demande de réduction je tiens à souligner que la volatilisation de NH3 est autant du à l'engrais organique épandu dans les vignes qu'azote liquide des terres agricoles mais cette pollution concerne peu de temps dans l'année et retombe au sol à chaque pluie. il faut savoir que la diminution de la quantité de soufre dans l'air oblige les agriculteurs à compléter la fertilisation par des apports de sulfate au sol.</p> <p>Ce qui est désagréable dans ce rapport c'est que l'on veut apprendre leur métier aux agriculteurs alors qu'il y a une quantité d'ingénieurs de techniciens agricoles qui réalisent des essais en micro-parcelle pour résoudre tous les défis qu'une minorité agissante réclame sans considération scientifique.</p> <p>Mais peu importe l'agriculture c'est toujours adaptée au force contraire de la nature et des hommes de pouvoir</p> <p>j'ai noté aussi que dans les sources d'énergie renouvelable aucune allusion n'est faites à la chaleur du profond sous sol de la zone champenoise ni à la dispersion de chaleur des fours de la verrerie de OIRY</p> <p>il y a eu une valorisation de la biodiversité de zone naturelle ,chez moi je regarde la nature des chauves souris vivent dans mon grenier des chouettes dans mes granges des grenouilles sur ma pelouse .....</p>
	<p>Réponse d'Epernay Agglo Champagne</p> <p>Bonjour,</p> <p>Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour votre contribution à la consultation publique du Plan Climat Air Energie Territorial dans le cadre de la politique « Ambition climat 2025 ».</p> <p>Action n°4 « Accompagner les pratiques agricoles durables (Chambre d'agriculture) » L'action n°4 « Accompagner les pratiques agricoles durables (Chambre d'agriculture) » a été rédigée avec la Chambre d'Agriculture, elle est d'ailleurs la responsable de la mise en œuvre de cette action. Epernay Agglo Champagne ne prétend en aucun cas apprendre aux agriculteurs leur métier, c'est pourquoi cette action est gérée par la Chambre d'Agriculture et que nous sommes là uniquement</p>

	<p>pour relayer les actions de la Chambre sur notre territoire, recueillir les données de la profession et accompagner la mise en place d'actions à destination d'agriculteurs volontaires (partenaire du Projet Alimentaire Territorial, partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour la mise en place d'un banc d'essai moteur pour les agriculteurs et viticulteurs). Nous avons conscience des bouleversements des orientations de l'enseignement et des politiques agricoles ces dernières décennies, le coût parfois important des pratiques alternatives aux pratiques conventionnelles face à un monde agricole déjà en difficulté, sans parler de l'agribashing.</p> <p>Quant à l'irrigation, il ne s'agit pas de supprimer une filière avec une forte valeur-ajoutée, mais plutôt de relayer les conseils permettant l'adaptation des cultures au changement climatique et la préservation de l'eau, notamment l'utilisation des variétés les mieux adaptées au contexte local et l'utilisation des techniques d'irrigation permettant d'aller au plus près des besoins du végétal en termes de quantité, de surface et de temporalité. Le choix de suivre ces recommandations appartient pleinement à l'agriculteur.</p> <p>Axe « Energies nouvelles »</p> <p>Le potentiel géothermique est bien présenté à la page 41 du diagnostic complet. Une étude est en cours sur les Berges de Marne. Le projet BioViVe, mis en place sur le site de Verallia à Oiry, permet d'utiliser les sous-produits ligneux de la filière viticole pour ses fours. Nous avons dans le plan d'action une sous-action est dédiée à l'incitation des entreprises à mettre en place des systèmes de récupération de la chaleur fatale (sous-action 1-2). Concernant spécifiquement Verallia, dans le plan d'action détaillé, il est spécifié que son potentiel de récupération de chaleur va être étudié dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de chauffage urbain (action 7 « Elaborer un schéma directeur chauffage urbain »).</p> <p>Nous vous remercions pour ces suggestions.</p> <p>En espérant que cette réponse répondra à vos attentes.</p> <p>Cordialement,</p>
6	<p>Observation</p> <p>Bonjour,</p> <p>D'autres idées:</p> <p>Comment se fait t'il que je n'ai pas le droit de prendre le bus scolaire pour me rendre à mon travail alors que je le suis tous les jours?</p> <p>Subventionner l'installation de chaudière à cogénération avec production d'électricité.</p> <p>Merci de m'envoyer un accusé de réception.</p> <p>Réponse d'Epernay Agglo Champagne</p>

Bonjour,

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour votre contribution à la consultation publique du Plan Climat Air Energie Territorial dans le cadre de la politique « Ambition climat 2025 ».

Axe « mobilité »

Vous êtes tout à fait autorisé à prendre le car scolaire dans la mesure où il reste des places disponibles.

1) Le fonctionnement du réseau de la Région Grand-Est

Les tickets Unité vous permettent d'emprunter, quand bon vous semble, les transports existants vers n'importe quelle destination du département, y compris les circuits scolaires, accessibles dans la limite des places disponibles.

Tarifs des trajets suivant la distance (tarification pour les lignes régulières et les circuits dédiés scolaires \*)

Ticket unitaire	Zone A	Trajet a - de 10 kms	2 tickets	2,20 €
-----------------	--------	----------------------	-----------	--------

	Zone B	Trajet entre 10 et 20 kms	3 tickets	3,30 €
--	--------	---------------------------	-----------	--------

	Zone C	Trajet de + de 20 kms	4 tickets	4,40 €
--	--------	-----------------------	-----------	--------

	Zone D	Grandes liaisons	6 tickets	6,60 €
--	--------	------------------	-----------	--------

Carnet de 24 tickets	22,00 €
----------------------	---------

Abonnement mensuel	Zone A	52,80 €
--------------------	--------	---------

	Zone B	66,00 €
--	--------	---------

	Zone C	79,20 €
--	--------	---------

	Zone D	105,60 €
--	--------	----------

\*Pour ce qui concerne les circuits scolaires, les usagers doivent se munir d'un carnet de tickets, qui ne peuvent s'acheter qu'auprès de la Région Grand Est à Châlons.

La vente peut se faire par correspondance, mais il faut, au préalable, transmettre le chèque de 22 € à la Région.

2) Contraintes du réseau

Cependant, il faut bien prendre en compte un certain nombre de contraintes :

- Les circuits dédiés aux scolaires ne desservent que des établissements scolaires (ces circuits ne desservent pas d'autres lieux).
- Ces circuits ne fonctionnent pas toute l'année (uniquement pendant le temps scolaire) et sont limités au niveau des horaires puisqu'il n'y a qu'un aller et un retour par jour (dont les horaires ne correspondent pas toujours à un usager autre que scolaire)
- Si l'utilisateur emprunte un circuit primaire, il n'y a pas de transport le mercredi depuis la réforme des temps scolaire (école 4 jours par semaine).
- Si l'utilisateur emprunte un circuit collégien, il y a un aller le matin et un retour le midi (et non le soir).
- Il faudra également se renseigner auprès de la Région pour savoir s'il reste des places disponibles.

Axe « Energies nouvelles »

Nous prenons en compte votre remarque sur l'installation de chaudière à cogénération, cependant, nous n'avons pas la capacité de tout prendre en charge tant en termes de moyens humains que de moyens financiers.

Nous vous remercions pour ces suggestions.

En espérant que cette réponse répondra à vos attentes.

Cordialement,

## Annexe 2 : délibération concernant la consultation publique

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 27/11/2020 à 19h51  
Référence de l'AR : 051-200067684-20201126-8398-DE

*Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne*

**ATHIS - AVIZE - BERGERES-LES-VERTUS - BRUGNY-VAUDANCOURT -  
CHAINTRIX-BIERGES - CHALTRAIT - CHAVOT-COURCOURT -  
CHOUILLY - CLAMANGES - CRAMANT - CUIS - CUMIERES - ECURY-LE-  
REPOS - EPERNAY - ETRECHY - FLAVIGNY - GERMINON - GIONGES -  
GIVRY-LES-LOISY - GRAUVES - LE MESNIL-SUR-OGER - LES ISTRES ET  
BURY - LOISY-EN-BRIE - MAGENTA - MANCY - MARDEUIL -  
MONTHELON - MORANGIS - MOSLINS - MOUSSY - OGER - OIRY -  
PIERRE-MORAINS - PIERRY - PLIVOT - POCANCY - ROUFFY -  
SOULIERES - SAINTMARD- LES-ROUFFY- TRECON - VAL-DES-MARAIS  
- VELYE - VERT-TOULON - VERTUS - VILLENEUVE-RENNEVILLE-  
CHEVIGNY - VILLERS-AUX-BOIS - VILLESENEUX - VINAY - VOIPREUX  
- VOUZY**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020 A 19H00 A EN AUDIO-CONFÉRENCE

Nombre de membres de l'assemblée : 82  
Nombre de membres présents : 66  
Convocation envoyée le 20 novembre 2020  
Séance présidée par : Franck LEROY  
Secrétaire de séance : Antoine HUMBERT  
Date d'affichage du compte-rendu : 3 décembre 2020

**Étaient présents :** M. Pascal ADAM, Conseiller Communautaire, M. Alain BANCHET, Conseiller Communautaire, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Communautaire, Mme Martine BOUTILLAT, Vice-Présidente, Mme Marie-Christine BRESSION, Conseillère Communautaire, M. Patrick BUFFRY, Conseiller Communautaire, M. Gérard BUTIN, Conseiller Communautaire, Mme Abida CHARIF, Conseillère Communautaire, Mme Dominique CHARLOT, Conseillère Communautaire, M. Philippe CLAUDOTTE, Vice-Président, Mme Patricia COLARDELLE, Conseillère Communautaire, M. Patrick COLLOBERT, Conseiller Communautaire, Mme Catherine CROZAT, Conseillère Communautaire, M. Denis DE CHILLOU, Vice-Président, Mme Roxane DE VARINE, Vice-Présidente, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Communautaire, M. Max DENIS, Vice-Président, M. Pascal DESAUTELS, Conseiller Communautaire, M. Christophe DESMARETS, Conseiller Communautaire, M. Gilles DULION, Vice-Président, M. Patrice DURAND, Conseiller Communautaire, M. Jean-Luc FERRAND, Conseiller Communautaire, M. Eric FILAINE, Conseiller Communautaire, M. George GENTIL, Conseiller Communautaire Délégué, M. Claude GERALDY, Conseiller Communautaire, M. Damien GODIET, Conseiller Communautaire, M. Rémi GRAND, Conseiller Communautaire, M. Olivier GUICHON, Conseiller Communautaire, Mme Valérie HERBELET, Conseillère Communautaire, Mme Sophie HERSCHER, Conseillère Communautaire, M. Ahmed HMAM, Conseiller Communautaire, M. Antoine HUMBERT, Conseiller Communautaire, Mme Monique JANNET, Conseillère Communautaire Déléguée, Mme Madeleine JAZERON, Conseillère Communautaire, M. Jean-Pierre JOURNE, Conseiller Communautaire, M. Moustapha KARM, Conseiller Communautaire, M. Pascal LAUNOIS, Conseiller Communautaire, M. François LEJEUNE, Conseiller Communautaire, M. Franck LEROY, Président, Mme Candie LHEUREUX, Conseillère Communautaire, M. Laurent MADELINE, Vice-Président, M. Frédéric MAILLET, Conseiller Communautaire, M. Didier MAILLIARD, Conseiller Communautaire, Mme Isabelle MAILLIARD, Conseillère Communautaire, M. Pierre MARANDON, Vice-Président, Mme Pascale MARNIQUET, Vice-Présidente, Mme Denise MARTY, Conseiller Communautaire, M. Denis MATHIEU, Conseiller Communautaire, M. Pascal PERRON, Vice-Président, M. Youri PHILIP, Conseiller Communautaire, M. Cédric PIENNE, Conseiller Communautaire, Mme Michèle POIRET, Conseillère Communautaire, M. Mathieu POURILLE, Conseiller Communautaire, M. Hervé RAVILLION, Conseiller Communautaire, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Communautaire, M. Luc SCHERRER, Vice-Président, M. Romain TISSIER, Conseiller Communautaire, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Communautaire, M. Gilles VARNIER, Conseiller Communautaire, M. Joachim VERDIER, Conseiller Communautaire, Mme Nathalie WACKERS, Conseiller Communautaire, Mme Christine MAZY, Vice-Présidente, Mme Hélène PERREIN, Conseiller Communautaire, Mme Annelise PRADALET, Conseillère Communautaire, Mme Sylvie ROULLERE, Vice-Présidente, Mme Christine SIMART, Conseillère Communautaire.

**Étaient excusés et représentés :** Mme Eva VAUTRELLE, représentée par M. Philippe CLAUDOTTE, M. Benoit MOITTE, représentés par Mme Christine MAZY, Mme Annie CALLOT, représentée par M. Gilles DULION, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Rémi GRAND, M. Jean-Michel COLIN, représentés par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représentés par Mme Pascale MARNIQUET.

**Étaient absents et non représentés :** M. Bernard OCIO, Conseiller Communautaire, M. Raphaël BONNET, Conseiller Communautaire, M. Jean-Loup EVRARD, Conseiller Communautaire, M. Damien GRZESZCZAK, Conseiller Communautaire, M. Georges LEHERLE, Conseiller Communautaire, Mme Maryse LEVESQUE, Conseiller Communautaire, M. Antony LOPPIN, Conseiller Communautaire, M. Laurent RAVILLION, Conseiller Communautaire, Mme Marie-Laure WERBROUCK-CHAMERET, Vice-Présidente, M. Eric PLASSON, Conseiller Communautaire.

*Séance du conseil communautaire Ordinaire du 26 novembre 2020*

2020-11-1520

**PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU  
CADRE DE VIE**

---

**ARRET DE PROJET MODIFIE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL  
(PCAET) APRES AVIS DE LA MRAe ET PREPARATION D'UNE CONCERTATION  
PUBLIQUE**

**Rapporteur : Jonathan RODRIGUES**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux relatifs aux statuts et à ses modifications en date des 19 et 20 décembre 2016, 29 décembre 2017, 9 janvier et 18 juillet 2018,

Vu le Budget Primitif 2020 - Budget général adopté par délibération n°2020-03-1241 du 9 mars 2020

Vu la délibération n°2018-02-463 relative à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne et les modalités de mise en oeuvre et de concertation,

Vu la délibération n°2019-11-1132 relative à l'approbation de la stratégie climat-air-énergie "AMBITION CLIMAT 2025" et à la demande de labellisation CAP CIT'ERGIE,

Vu la délibération n°2020-03-1225 relative à l'approbation du projet du Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu l'avis de la Mission Régionale Autorité environnementale (MRAe) du 10 juillet 2020,

Vu l'avis du Préfet de région du 7 juillet 2020,

Vu l'avis du Président de la Région Grand Est du 7 juillet 2020,

La Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne a officiellement lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à travers une délibération en date du 15 février 2018 et un courrier d'engagement adressé à l'Etat le 27 février 2018.

Epernay Agglo Champagne fait converger sa politique climat-air-énergie vers une stratégie et un plan d'actions communs et cohérents à travers la démarche « Ambition climat 2025 ». La stratégie et le plan d'actions en découlant ont été validés par une délibération en conseil communautaire le 14 novembre 2019.

La Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne a validé le projet de Plan Climat Air Energie Territorial par une délibération du conseil communautaire le 9 mars 2020. Lors de ce même conseil communautaire, la transmission du projet de Plan Climat Air Energie Territorial à l'Autorité Environnementale a été autorisée.

Conformément à la procédure réglementaire concernant les plans et programmes soumis à évaluation environnementale, le PCAET et son rapport environnemental ont été transmis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) qui a publié

*Séance du conseil communautaire Ordinaire du 26 novembre 2020*

**Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne**

un avis le 10 juillet 2020, ainsi qu'au Préfet de région et au Président du conseil régional qui ont rendu leur avis le 7 juillet 2020. Le projet de PCAET et son rapport environnemental ont été modifiés pour intégrer les éléments pertinents de ces avis.

Dans la poursuite des étapes réglementaires, une consultation publique par voie électronique doit être organisée. Les dates de la concertation ainsi que les modalités précises (lieux, horaires, ...) seront communiquées au public au moins 15 jours avant le début de la concertation, par affichage dans les 47 mairies, à la communauté d'agglomération, sur le site internet d'Epernay Agglo Champagne, ainsi que par voie de publication locale.

A l'issue de ces démarches et enrichi des différents avis et remarques émis par le public, le conseil communautaire sera amené à délibérer sur la version finale du PCAET. La délibération prise fera l'objet d'un affichage dans toutes les mairies de la communauté d'agglomération durant un mois.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous invite à prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré,

APROUVE la version projet du Plan Climat Air Energie Territorial modifiée,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à organiser une consultation électronique du public selon les modalités de l'article L123-19 du Code de l'environnement,

DIT que les dépenses associées seront imputées sur le compte 6231 830 TDI 928.

Adopté à la majorité des votants (72 voix pour - 1 abstention : Mme PERREIN).

Et ont, les membres présents, signé après lecture.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la préfecture  
le

Le Président du Conseil d'Agglomération  
Epernay Coteaux et Plaine de  
Champagne certifie que la présente copie  
est conforme à la délibération inscrite au  
registre et dont le compte rendu a été  
affiché le 3 décembre 2020  
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-  
213 du 2 mars 1982



ANNE-LAURE GRIMPRET  
2020.11.27 19:25:46 +0100  
Ref:20201127\_192006\_2-1-0  
Signature numérique  
l'Agent de la collectivité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès

*Séance du conseil communautaire Ordinaire du 26 novembre 2020*

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 27/11/2020 à 19h51  
Référence de l'AR : 051-200087684-20201126-8398-DE

*Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne*

du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.